

TABLEAU DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS
ET DES CONSEILLERS DELEGUES

Fonction	Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Taux appliqué	Montant mensuel brut
Maire	55 %	39 %	1 603,10 €
1 ^{er} Adjoint	22 %	14 %	575.47 €
2 ^{ème} Adjoint	22 %	14 %	575.47 €
3 ^{ème} Adjoint	22 %	14 %	575.47 €
4 ^{ème} Adjoint	22 %	14 %	575.47 €
5 ^{ème} Adjoint	22 %	14 %	575.47 €
6 ^{ème} Adjoint	22 %	14 %	575.47 €
7 ^{ème} Adjoint	22 %	14%	575.47 €
Conseiller délégué	6%	6 %	246,63 €

Vu pour être annexé à la délibération
en date du - 6 OCT. 2025




Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN